

**RÉCAPITULATIF - NON EXHAUSTIF - DES MESURES RÉGIONALES MISES
EN PLACE DANS LE CADRE DE LA CRISE COVID-19**

	FONDS SPECIFIQUE	DETAIL	POUR QUI ?
AUVERGNE- RHONE-ALPES Lien pour accéder à l'article en ligne : https://urlz.fr/csNV		Participation fonds de solidarité Etat / région	
	50 Millions €	1. Accélération des délais de paiement et versement des avances de subvention	Partenaires
		2. Suspension des remboursements des prêts régionaux, (pdt 6 mois, amortissements, aucun tx d'intérêt	
	20 Millions €	3. Suspension 6 mois des loyers dus à la Région	Par les structures hébergées
		Dév du prêt ARA. Durée 7 ans, différé 2 ans, 20 à 50 K€	Indépendants, micro-entrepreneurs, entreprises de moins d'un an et sans bilan exclues du dispositif
		Doublement du prêt Artisans et commerçants région ARA, avec la Banque populaire et la chambre des métiers et de l'artisanat	
	3 Millions €	Aide exceptionnelle étudiée au cas par cas	Entreprises situées dans des foyers cluster
	15 Millions €	4. Fonds régional d'urgence Culture visant à soulager leur trésorerie pendant 6 mois. Ce fonds se substituera au remboursement du capital des emprunts, hors intérêts. Les subventions votées seront versées à hauteur des frais engagés	Associations et entreprises culturelles
	5 Millions €	Fonds entreprises événementiel	
		Numero d'urgence	
		Questionnaire impact	
	Centrale d'achats (masques, gels hydroalcooliques) : https://urlz.fr/czhk	Pour les entreprises de moins de 20 salariés	
BOURGOGNE- FRANCHE-COMTE Lien pour accéder à l'article en ligne : https://urlz.fr/csOL		Participation fonds de solidarité Etat / région	
		Maintien du paiement aux entr. Par la région	
		Différé de remboursement de 6 mois de toutes les avances remboursables gérées par la région	Toutes les entreprises qui en feront la demande
	18 Millions €	Création d'un prêt rebond avec BPI France, Région 100 / BPI 300	Les secteurs les plus impactés
	Plate-forme		
BRETAGNE Lien pour accéder à l'article en ligne : https://urlz.fr/csOu		Participation fonds de solidarité Etat / région	
	5 Millions €	Fonds exceptionnel vie associative Régions et autres collectivités territoriales bretonnes, modalités à définir	Monde associatif, sportif, culturel et touristique
		Questionnaire impact financier Secteur culture	
CENTRE-VAL DE LOIRE Lien pour accéder à l'article en ligne : https://urlz.fr/cmlP		Participation fond de solidarité Etat / région	
		Mobilisation du dispositif d'information conseil en VAE au profit des salariés (conseils e-professionnels, orientation,...)	
	5,4 Millions €	Prêt CAP Rebond	Aux entreprises rencontrant des difficultés liées à une baisse d'activité ou perte de CA
	2 Millions €	Création du fonds de prévention des difficultés d'entreprises	Responsables d'entreprises rencontrant de grandes difficultés
	1 Million €	Contrat d'Apport associatif Rebond	Associations
		Prêt à 0% sur 2 à 5 ans avec 1 ans de différé	Associations
	1 Million €	Fonds régional de soutien exceptionnel	Structures culturelles les plus impactées par l'annulation de spectacles
	Numéro Vert dédié aux associations		

CORSE Lien pour accéder à l'article en ligne : https://urlz.fr/csP4		Participation fond de solidarité Etat / région	
	6 Millions €	Fonds « Sustegnu – Covid-19 » de solidarité spécifique pour les entreprises insulaires	Toutes les entreprises inscrites au registre du commerce et des sociétés insulaires
	6,25 Millions €	Mobilisation et extension des financements existants via la CADEC pour le financement du besoin en fonds de roulement et en trésorerie	Des très petites entreprises insulaires et des associations
	4 Millions €	Création d'un fonds territorial de garantie, qui complète le fonds national de garantie (via la BPI)	Entreprises et associations
	1 Millions €	Adaptation des régimes d'aides proposée en Assemblée de Corse, visant à garantir la pérennité des associations	Entreprises de l'économie sociale et solidaire et associations
		Numéro Vert	
		Accès Plateforme pour toute question	
GRAND EST Lien pour accéder à l'article en ligne : https://urlz.fr/csPG		Participation fonds de solidarité Etat / région	
	44 Millions €	Avances de trésorerie, remboursables dans un délai d'un an, ou + en cas de difficultés	Associations et petites entreprises
	dont 11 Millions Region GE (2€/hab)		Entreprises jusqu'à 10 salariés : 5 à 10 000 €
	Dont 11 Millions Banque des territoires (2€/hab)	Prime d'activité forfaitaire en plus Forfait par salarié en activité à 500 €	Associations et acteurs du secteur non marchand : jusqu'à 30 000 €
	2€/hab collectivité participante (10 depts et 149 EPCI)		Entreprises en fonctionnement dans un secteur d'activité jugé essentiel (chaîne agricole et agro-alimentaire + produits de santé / protection, incluant fournisseurs et sous-traitants, transport et logistique, tourisme, sport, culture)
	Effet de levier : partenaire met 2 €, 8€ injectés sur son territoire		
		Centrale d'achats (masques, gels hydroalcooliques) : https://urlz.fr/czHQ	
HAUTS DE FRANCE Lien pour accéder à l'article en ligne : https://urlz.fr/csPV		Participation fonds de soutien Etat/ Régions	
		Prêts rebonds en partenariat avec la BPI	
		Fonds Hauts de France prévention : de 50 à 300 k €, Tx 0, 5 ans avec différé de un an	
		Experts comptables : Réponses aux 1eres questions	
		Brochure	
		Plate-forme tél pour toute question	
		Centrale d'achats (masques, gels hydroalcooliques) Mesure votée le 30 avril, en attente de mise en place	
ÎLE DE FRANCE Lien pour accéder à l'article en ligne : https://urlz.fr/csPr		Participation fond de solidarité Etat / région	
		Garantie aux côtés de la BPI : Rééchelonnement automatique et sans frais des échéances. La garantie de Bpifrance/Région Île-de-France jusqu'à 90%. Le Prêt Atout, la solution de co-financement de Bpifrance. La garantie « Renforcement de la Trésorerie Coronavirus » de la Région Île-de-France et Bpifrance.	
		Manifestations annulées : maintien des acomptes des subventions votées au prévues au vote de la commission permanente d'avril.	Associations
	10 Millions €	Fonds d'aide d'urgence	Spectacle vivant
		D'autres mesures sont à l'étude en faveur du cinéma, du livre et des artistes et auteurs engagés dans des actions d'éducation artistique et culturelle soutenues par la Région.	
		Numéro d'appel régional unique	
		Centrale d'achats (masques, gels hydroalcooliques) : https://smartidf.services/fr/industrie-solidarite-covid19	

<p>NORMANDIE</p> <p>Lien pour accéder à l'article en ligne : https://urlz.fr/csQd</p>		Participation fonds de soutien Etat/ Régions	
		Fond Régional de Solidarité pour soutenir plus fortement encore les entreprises normandes	
	10 Millions €	Prêt Covid 19 trésorerie	
		augmentation du plafond de Fond Régional de Garantie à 90 % sur tous les nouveaux prêts	
		Accessibilité du Prêt Croissance TPE aux entreprises de moins de 3 ans	
		Mise en place d'un prêt « Rebond Normandie » (1 million d'euros apporté par la Région) pour répondre au besoin en fonds de roulement des entreprises	
		Report de six mois des échéances des créances régionales	
		Maintien des contrats et paiement des entreprises prestataires et fournisseurs de la Région	
		Soutien au sport et à la culture :	
		_En cas d'annulation d'évènements sportifs ou culturels d'envergure nationale et internationale, la Région va maintenir les subventions allouées aux organisateurs à partir du moment où des frais ont été engagés.	
	2 Millions €	_Dispositif exceptionnel « Normandie Fonds d'Urgence Culture », sera soumis au vote de la commission permanente de la Région Normandie qui se tiendra courant avril,	Pour soutenir les structures culturelles fragilisées par la crise (fermetures, annulations et reports de spectacles, de tournées, de créations, baisse de fréquentation...). Une attention particulière sera portée aux petites et moyennes structures, au milieu associatif, ainsi qu'aux structures établies en milieu rural.
	1 Million €	_ « Plan de relance Culture » à l'étude pour accompagner la reprise sur la saison 2020-2021.	
		Cellule de crise, guide des mesures	
	Centrale d'achats (masques, gels hydroalcooliques) : https://urlz.fr/czhu		
<p>NOUVELLE AQUITAINE</p> <p>Lien pour accéder à l'article en ligne : https://urlz.fr/csOD</p>		Participation fond de solidarité Etat / région	
	5 Millions €	Fonds de soutien aux associations	Associations employeuses dans certains secteurs (culture, sport, formation, ESS, caritatives)
	10 Millions €	De 10 000 à 300 000 € pour abonder les prêts rebond de la BPI en complément des banques et investisseurs	PME éligibles à la garantie Bpifrance Financement et/ou ETI indépendantes : constituées sous forme de société, créées depuis plus de trois ans, financièrement saines et dont la croissance prévisionnelle du CA global est d'au moins 5 % l'an
	11 Millions €	Moratoire d'un an sur les remboursements des avances remboursables de la Région	
		Augmentation du niveau des acomptes versés aux TPE/PME/ETI	
		Manifestations annulées : maintien des acomptes des subventions votées au prévues au vote de la commission permanente d'avril.	Associations
		Conditions : versement des acomptes sur justificatifs allégés	
		Accélération des versements de soldes des subventions 2018/2019 :	
		Cellule d'écoute et de veille	
		Cellule coordination avec les banques	

OCCITANIE Lien pour accéder à l'article en ligne : https://urlz.fr/csOY		Participation fond de solidarité Etat / région	
	50 Millions €	Création d'un dispositif exceptionnel spécifique à l'Occitanie, 1000 € pour auto-entrepreneurs micro-entreprises à 0 salariés, 1500 € pour les entreprises de 1 à 10 salariés	Entreprises de 0 à 10 salariés, indépendants, micro entrepreneurs, TPE dans la situation d'une fermeture administrative ou de baisse de chiffre d'affaires de plus de 50% entre mars 2019 et mars 2020 (sur justificatif).
	10 Millions €	Fonds - adoption d'un dispositif complémentaire et temporaire • avance remboursable correspondant au maximum à 50% des dépenses, avec un plafond d'avance remboursable à 300 000 €.	Entreprises en difficulté de plus de 10 salariés, en crise de trésorerie suite au Covid-19
		Soutien à la trésorerie des entreprises : ex tourisme et culture : fonds régional d'urgence	
		Mise en place de moratoires sur les remboursements de prêts et des loyers	
	0,5 Millions €	Service régional de proximité avec les maisons de Ma Région et Ad'Occ et un appui juridique en partenariat avec les barreaux de Toulouse et Montpellier	
	30 Millions €	Assurer l'exécution des contrats et marchés, continuité des paiements des subventions, faciliter leurs règlements	
	7,4 Millions €	Suspension des remboursements des avances remboursables et exonération des loyers des entreprises hébergées dans des pépinières gérées par la région.	
	4 Millions €	Plan "Former plutôt que licencier"	
	20 Millions €	Abondement du fonds régional de garantie, en partenariat avec BPI France, création d'un prêt rebond afin de renforcer la trésorerie et de financer les besoins immédiats de la reprise d'activité	
	15 Millions € + 5 Millions €	Création du Pass Rebond Occitanie, pour soutenir les investissements lors de la reprise Prêt rebond à 0% (15 M €) : Prêt de 7 ans, avec un différé de 2 ans, de 10 000 € à 300 000 € en parallèle d'un prêt bancaire du même montant • Fonds régional de garantie bancaire avec BPI (5 M €) : prêts de trésorerie auprès des banques afin qu'elles assurent le fonds de trésorerie nécessaire aux entreprises, articulé avec le fonds national.	Ouvert à toutes les PME à partir d'un an d'existence
5 Millions € et 30 Millions €	Création d'un fonds Solutions associations Occitanie : paiement de la totalité des subventions votées pour l'exercice 2020 (sous conditions) + aide financière et faciliter l'octroi des subventions	Associations organisatrices d'événements, affectées par les obligations de confinement	
	Numéro Vert dédié		
PAYS DE LA LOIRE Lien pour accéder à l'article en ligne : https://urlz.fr/csR6		Participation fond de solidarité Etat / région	
	5 Millions €	Report avances remboursables	
	12 Millions €	Abonder dispositif prêt à tx 0 BPI France	
	15 millions €	Pays de la Loire redéploiement : prêts à 2,03% sans garantie	
		Garantie aux côtés de la BPI	
	2 Millions €	Fonds d'urgence événements, soit 4,3 millions au total (maintien des aides pour manifestations annulées, renforcement des aides existantes).	Pour le secteur associatif culturel et sportif
	Liste de fournisseurs dans la Région (masques, gels hydroalcooliques) : https://urlz.fr/cv4V		
RÉGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR Lien pour accéder à l'article en ligne : https://urlz.fr/csRp		Participation fond de solidarité Etat / région	
	20 Millions €	Fonds COVID resistance avec Banque des territoires, collectivités invitées à hauteur de 2€ par hab. c'est un prêt, compris entre 3 000 € et 10 000 €, sans garantie personnelle, à taux 0 et avec un différé d'amortissement de 18 mois. Opéré en partenariat avec le réseau initiative.	Pour les entreprises et associations de - de 20 salariés
	47 Millions €	Aide directes de la région	
	5 Millions €	Prêt rebond : abondement du prêt à tx 0, proposé par la BPI, de 10 000 à 300 000€	Entreprises de plus d'un an d'activité
	A venir : fonds d'urgence soutien exceptionnel pour la création, la diffusion et l'exploitation		

		Report avances remboursables et des échéances de remboursement des prêts	
		Centrale d'achats (masques, gels hydroalcooliques) : https://urlz.fr/czhx	